Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260612-2026_06_05_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-06-05-05

Nombre de Conseillers : - En Exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 10
- Procurations : 3

Date de la Convocation : 1er juin 2026
Date de l'affichage : 1er juin 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MOAL Pierre-Yves, maire.

PRÉSENTS : MOAL Pierre-Yves, OGER Thibaud, HIRRIEN Jean-Paul, MOAL Michelle, FAGOT Cyrille, GOURCY Sandra et ABGRALL Pauline
ABSENTS EXCUSÉS : RAUTUREAU Mikaël, qui a donné procuration à Jean-Paul HIRRIEN, BOTHOREL Philippe, qui a donné procuration à OGER Thibaud et QUENTRIC Magalie, qui a donné procuration à GOURCY Sandra.
ABSENTS : DOUAY Laurence
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : ABGRALL Pauline

Objet : Projet Mélar Radio – Acquisition de deux enceintes

Un journaliste de Radio U, basée à Brest, anime des ateliers d'éducation aux médias et à l'information au Mélar Dit : il s'agit du « Mélaradio ».

Cette résidence de journaliste, prévue jusqu'en juin 2026 et appelée à se poursuivre, est financée par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, et Radio U met à disposition un studio mobile comprenant console d'enregistrement, casques, micros et câblage nécessaires à la réalisation des ateliers. La nouvelle période d'intervention aura lieu de septembre 2026 à juin 2027, soit 10 mois.

Ce projet a pour objectif de faire entendre les voix du village, de documenter la vie locale et de créer un média coopératif ancré dans le territoire.

Pour permettre l'autonomie du dispositif, l'acquisition d'un ordinateur et d'enceintes est nécessaire. Ce matériel serait également utilisé par l'école publique dans le cadre d'ateliers radio, et pourrait être mis ponctuellement à disposition des habitants au sein de la bibliothèque située à l'étage du Mélar Dit pour faciliter certaines démarches administratives. Les retours positifs sont déjà exprimés autour de cette initiative.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212901318-20260612-2026_06_05_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

COMMUNE DE LOCMÉLAR
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBÉRATION N° 2026-06-05-05

Le devis présenté par l'entreprise bretonne Unik Informatique pour la fourniture d'un ordinateur reconditionné s'élève à 350 € T.T.C.
Il est proposé également d'acquérir deux enceintes de type Yamaha HS5, pour un montant de 160 € T.T.C. l'unité, soit 320 € T.T.C.

Le montant total de cette dépense s'élève donc à 670 € T.T.C.

La Commune a délibéré en date du 27 février dernier : elle a déclaré être favorable pour participer au financement de ces acquisitions à hauteur de 50 % sous réserve que la Communauté de Communes assure la prise en charge de la part restante, soit 50 %.

La Communauté de Communes propose un don d'un ordinateur reconditionné.

Le journaliste demande donc une confirmation de la Commune sur son soutien au projet (par l'achat des deux enceintes) afin que celui-ci soit mentionné dans le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Une attestation de mise à disposition de deux enceintes et d'un ordinateur sera fournie à Radio U. En outre, le Maire sera amené à signer une lettre d'intention pour le projet en lui-même.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** et à **10** voix pour :

- **DÉCIDE** d'acquérir deux enceintes de type Yamaha HS5, pour un montant de 160 € T.T.C. l'unité, soit 320 € T.T.C. et les mettre à disposition du Mélar Dit dans le cadre des ateliers du projet « MélaRadio ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la lettre d'intention pour le projet et fournir une attestation de mise à disposition de deux enceintes et d'un ordinateur dans le cadre du projet.

Fait à Locmélar, le 11 juin 2026

Le Maire,
MOAL Pierre-Yves

Le secrétaire de séance,
ABGRALL Pauline

